GHT
CENTRE
FRANCHE-COMTÉ
Groupement hospitalier
de territoire

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES 2026 - 2029

Groupement hospitalier
de territoire
Centre Franche-Comté

Besançon - Décembre 2025

ÉDITO

L'élaboration de ce Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) incarne une ambition forte et partagée au sein du Groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté (GHT-FC) : faire de l'achat public un véritable levier de transformation durable, au service de la qualité des soins, de l'équité sociale et de la transition écologique.

En tant qu'acteurs hospitaliers, nous avons la responsabilité de faire évoluer nos pratiques pour répondre aux grands enjeux sanitaires, environnementaux et sociétaux de notre époque. Cela implique de repenser nos habitudes, de mobiliser l'ensemble des parties prenantes — directions, prescripteurs, acheteurs, fournisseurs — et d'inscrire nos choix dans une dynamique vertueuse, fondée sur le sens du service public, l'éthique et l'innovation.

Ce SPASER se veut avant tout un outil opérationnel, accessible et structurant, au service des 12 établissements du GHT-FC. Il nous permet d'agir de manière concrète : en favorisant l'insertion par l'activité économique, en réduisant notre empreinte environnementale, en soutenant l'économie locale ou encore en incitant nos partenaires à innover de manière responsable. Autant d'actions qui, à leur échelle, contribuent à bâtir un hôpital plus durable, plus solidaire et plus attentif aux attentes des patients comme des professionnels.
Ensemble, affirmons notre engagement collectif et faisons de l'achat public un moteur de progrès et de durabilité.

Thierry Gamond-Rius
Directeur général

Samuel Limat
Président de la Commission médicale d'établissement

SOMMAIRE

Introduction et chiffres clés 6

AXE 1
Une commande publique environnementalement responsable 8

AXE 2
Développer les engagements en faveur de l'emploi et des enjeux sociaux du groupement hospitalier de territoire centre Franche-Comté 13

AXE 3
Une relation fournisseurs équitable et un soutien aux acteurs économiques locaux 15

AXE 4
Gouvernance, outils et pilotage de l'achat responsable 17

INTRODUCTION ET CHIFFRES CLÉS

Le CHU de Besançon est l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté (GHT-FC) se composant de 12 établissements de santé :
- Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman, Avanne
- Centre hospitalier, Baume-les-Dames
- Centre hospitalier universitaire, Besançon (établissement support du GHT-FC)
- Centre de long séjour de Bellevaux, Besançon
- Centre de soins et de réadaptation Les Tilleroyes, Besançon
- Centre hospitalier Louis Pasteur, Dole
- Centre hospitalier de Novillars
- Centre hospitalier Paul Nappez, Morteau
- Centre hospitalier Saint-Louis, Ornans
- Centre hospitalier intercommunal de Haute-comté, Pontarlier
- Centre hospitalier spécialisé de Saint-Ylie, Dole
- Établissement de santé de Quingey

Le GHT-FC c'est :
- + de 5 215 lits,
- pour 420 000 habitants couverts sur une superficie de 4 500 km²,
- 12 229 professionnels.

Le CHU de Besançon, en tant qu'établissement support du GHT-FC, porte la coordination de la fonction achat mutualisée pour l'ensemble des 12 établissements du GHT-FC (70 km de rayon) depuis 2018. La fonction achat est découpée en 6 filières achats pour lesquelles la Direction des services hôteliers et des achats (DSHA) assure un rôle de conformité juridique, de contrôle de gestion achat (hors pharmacie), de sourcing/compilation des besoins, d'étude de marché, de pilotage des achats et de définition de la stratégie achat.

À ce titre, le CHU de Besançon pilote une stratégie d'achat qui vise non seulement la performance économique, mais également l'intégration volontaire et progressive d'objectifs sociaux et environnementaux, en cohérence avec les principes de la responsabilité sociétale des organisations (RSO).

La fonction achat représente ainsi 247 millions d'€ d'achats en exploitation dont les 2/3 sont à destination de l'établissement support, c'est-à-dire le CHU de Besançon. Plus de la moitié des achats concernent les médicaments et les dispositifs médicaux stériles.

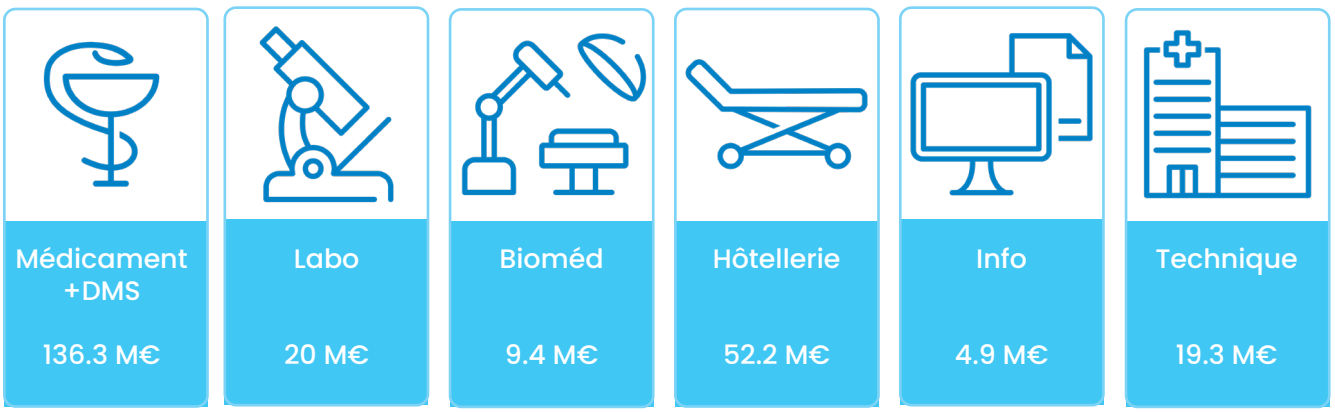

En matière d'achats, le GHT-FC passe par des centrales d'achats telles que l'UniHA, le RESAH et l'UGAP, qui se sont d'ores et déjà dotées d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Par conséquent, en collaborant avec ces centrales d'achats, le GHT-FC a commencé à s'inscrire dans une politique d'achats durables et socialement responsables.

Désormais, les établissements membres du GHT-FC souhaitent développer de façon plus active une démarche de développement durable, en la structurant dans son propre SPASER. L'élaboration de ce SPASER s'appuie sur les actions déjà engagées, tout en traçant des objectifs propres et ambitieux pour la période 2025-2028.

L'élaboration du SPASER du GHT-FC a été conduite de manière collective sur une période de six mois, en associant l'ensemble des établissements membres du groupement. Cette démarche participative a permis de recueillir les retours d'expérience, les attentes et les contraintes de terrain afin de construire un cadre stratégique cohérent, réaliste et partagé. Une attention particulière a été portée à la sélection d'indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi rigoureux et d'une publication régulière, dans un objectif de transparence et de pilotage efficace. Ces indicateurs concernent l'entièreté du GHT-FC.

Les cibles fixées à l'horizon 2028 traduisent une ambition partagée et structurante pour l'ensemble du GHT-FC. Elles ont été définies de manière à être à la fois exigeantes et adaptées aux réalités de terrain, tout en laissant la place à une progression continue, selon le rythme et les moyens de chacun.

Ainsi, ce document cadre a pour objectifs de :
- structurer la stratégie et guider les pratiques des professionnels de la fonction achat ;
- fixer des objectifs chiffrés et des indicateurs ;
- mutualiser les bonnes pratiques identifiées au sein des établissements du GHT.

Il fera l'objet d'un suivi annuel, permettant à la fois de mesurer les avancées et d'adapter les actions aux réalités du terrain ainsi qu'aux opportunités d'évolution.

AXE 1 : UNE COMMANDE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALEMENT RESPONSABLE

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de préserver les ressources naturelles, l'ensemble des établissements du GHT-FC souhaitent mobiliser pleinement la commande publique comme levier de transition écologique. À travers leurs achats, les établissements entendent favoriser des pratiques plus durables, afin de limiter les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie des produits et services, ainsi qu'impulser une dynamique vertueuse auprès de leurs partenaires économiques.

Cet axe se décline en 3 objectifs et 10 actions :
Objectif 1
Réduire l'empreinte environnementale des achats à l'échelle du GHT-FC
Objectif 2
Favoriser des produits et services durables
Objectif 3
Diminuer les consommations d'énergie et de ressources naturelles

Objectif 1 – Réduire l'empreinte environnementale des achats à l'échelle du GHT-FC

Action 1 > Encourager la réutilisation, la revente ou le réemploi des équipements encore fonctionnels

● **Cible 2029** : 50 % des équipements fonctionnels reformés (hors matériel médical critique) orientés vers une filière de réemploi, de revente ou de dons internes / externes

● **Indicateur** : pourcentage d'équipements reformés valorisés (réemploi interne, dons, revente) sur le nombre total d'équipement reformés, notamment via les fiches d'amortissement

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Mise en annexe de tous les marchés nouvellement conclus, une présentation du SPASER afin de montrer aux fournisseurs l'engagement du GHT-FC dans une démarche socialement et écologiquement responsable
• 2027 > Réalisation d'un état des lieux des équipements réformés et des pratiques actuelles de traitement + élaboration d'une procédure interne de gestion du réemploi et des dons
• 2028 > Mise en place de ladite procédure
• 2029 > Évaluation annuelle et amélioration continue du processus

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CHU de Besançon : achat de dispositifs médicaux reconditionnés, upgrade de dispositifs médicaux afin de prolonger leur durée de vie, revente de dispositifs médicaux réformés (partenariat conclu afin de confier la revente aux enchères des dispositifs médicaux réformés en leur donnant une seconde vie).

> Au sein du CH Louis Pasteur, Dole, du CHU de Besançon et de l'établissement de santé de Quingey : achat de nettoyeur-vapeur afin d'éviter l'usage de produits détergents.

> Au sein de l'établissement de santé de Quingey : mise en place d'une procédure interne selon laquelle, lorsque les équipes disposent de plusieurs équipements identiques (PC portables, tours, téléphones DECT), elles conservent les appareils défectueux pour en récupérer les pièces afin de réparer en toute autonomie d'autres équipements similaires. Si le matériel s'avère être irréparable ou obsolète, il est confié à l'association TRI, avec laquelle l'établissement a conclu une convention, pour qu'il soit reconditionné ou recyclé.

> Au sein du CH Louis Pasteur, Dole et du CH de Novillars : mise en place de procédures en faveur de la valorisation des déchets (déchets convertis en broyats déposés sous les arbres, arbres abattus qui le permettent recyclés en mobilier extérieur – bancs, sièges, à destination des patients et traités ensuite par un menuisier).

Action 2 > Lorsque cela est envisageable compte tenu des obligations réglementaires présentes dans certains secteurs, intégrer dans les marchés des critères relatifs au suremballage

● **Cible 2029** : lorsque cela est envisageable, 100 % des marchés identifiés comme générateurs de déchets d'emballage intègrent

un critère de réduction de suremballage et privilégier des livraisons de produits en vrac ou sur palettes (dites display)

● **Indicateur** : nombre de marchés identifiés comme générateurs de déchets d'emballage intégrant un critère « emballage »

● **Étapes de mise en œuvre :**
• 2026 > Identification des secteurs à fort volume d'emballages (produits de santé, restauration, hôtellerie)
• 2027 > Élaboration d'un critère type à intégrer dans les cahiers des charges + début d'intégration
• 2028 > Poursuite de l'intégration
• 2029 > Évaluation annuelle et amélioration continue du processus

Action 3 > Engager un dialogue avec les fournisseurs pour réduire les emballages à la source

● **Cible 2029** : 10 % de marchés identifiés comme générateurs de déchets d'emballage contiennent une clause d'exécution du marché impliquant un engagement des fournisseurs sur la réduction des emballages à la source

● **Indicateur** : nombre de marchés qui ont permis de limiter la quantité d'emballage / nombre de marchés identifiés comme générateurs de déchets d'emballage

● **Étapes de mise en œuvre :**
• 2026 > Recensement des fournisseurs stratégiques
• 2027 > Lancement des discussions avec les fournisseurs principaux pour partager les constats, recueillir les retours et amorcer des pistes d'amélioration
• 2028 > Formalisation d'engagements volontaires ou d'objectifs de progrès avec les fournisseurs volontaires
• 2029 > Suivi de l'évolution des pratiques fournisseurs *via* un reporting annuel

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CHU de Besançon :
• constitution d'un groupe de travail relatif au gaspillage de médicaments et de dispositifs médicaux stériles, ayant débuté ses travaux par l'élaboration d'un état des lieux participatif sur les sources de gaspillage à l'échelle du CHU. Le groupe de travail a par la suite rédigé un document de synthèse identifiant les bonnes pratiques transposables à l'échelle de tous les services du CHU, le tout par le biais d'une démarche collective et de retours d'expérience ;
• création d'un groupe de travail relatif à la réduction des suremballages dès le choix des fournisseurs (exemple : intégrer dans le cahier des charges des marchés de consommables non stériles une clause pour limiter le nombre de livraisons, l'arrêt des livraisons partielle, éviter les conditionnements unitaires de produits, etc.).

Action 4 > Développer l'usage du plastique réutilisable (suppression des barquettes, retour aux repas à l'assiette, contenants en verre, etc.) dans tous les établissements parties, et favoriser les produits reconditionnés, lorsque cela est possible, dans les marchés conclus

● **Cible 2029** : réduction de 50 % des articles en plastique non-réutilisable dans les marchés nouvellement conclus et, lorsque cela est possible, dans les marchés conclus

● **Indicateur** : quantité d'articles en plastique réutilisable achetés (unités) par an

● **Étapes de mise en œuvre :**
• 2026 > Partage de bonnes pratiques à l'échelle du GHT-FC par les établissements parties du GHT-FC déjà investis en matière de réduction des articles en plastique non-réutilisable
• 2027 > État des lieux des achats d'articles en plastique à usage unique + prise en compte de ces alternatives lors des échanges de conclusion pour les marchés nouvellement conclus
• 2028 > Déploiement progressif d'alternatives (verre, inox, vaisselle durable) quand cela est envisageable au sein des établissements parties
• 2029 > Suivi annuel de la substitution + identification des problématiques qui persistent

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
>Au sein du CHI de Haute-Comté, Pontarlier, du CH Saint-Louis, Ornans, du Centre de soins et de réadaptation Les Tilleroyes, Besançon, du CH de Paul Nappez, Morteau et l'établissement de santé de Quingey :

mise en place de fontaines à eau afin d'éviter l'achat et l'usage de bouteilles en plastique à usage unique.

>Au sein de l'établissement de santé de Quingey : achat de vaisselle réutilisable.

Objectif 2– Favoriser des produits et services durables

Action 5 > Intégrer des critères environnementaux dans tous les marchés publics (labels, durée de vie, éco-conception)

● **Cible 2029** : 100 % des nouveaux marchés contiennent au moins un critère environnemental pertinent + 30 % des marchés contiendront un critère d'analyse environnemental pondéré à minima à 20 %

● **Indicateur** : pourcentage des marchés nouvellement contractés contenant au moins un critère environnemental pertinent

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Création d'une base de critères type en matière environnementale par famille d'achat
• 2027 > Formation des acheteurs à l'analyse environnementale de l'offre
• 2028 > Mise en place d'une base de clauses type dans les procédures
• 2029 > Suivi du déploiement + adaptation de la stratégie en fonction des retours d'expérience des professionnels des établissements parties

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH spécialisé de Saint-Ylie, Dole : les équipes du CH travaillent avec des entreprises qui leur font bénéficier de dispositifs de certificats d'économie d'énergie ce qui se traduit par diverses actions (étalonnage vanne TA, désembouage des radiateurs, fournitures de pommeaux de douches et aérateurs, protections thermiques installées dans les chambres couloirs par des films vitrages).

> Au sein du CHU de Besançon : au service communication, les imprimeurs sélectionnés sont certifiés « Imprim'vert® »

Objectif 3– Diminuer les consommations d'énergie et de ressources naturelles

Action 6 > Regrouper les commandes pour limiter les flux de livraisons et logistique, afin de réduire l'empreinte carbone des établissements du GHT-FC

● **Cible 2029** : réduction de 30 % du nombre de livraisons hebdomadaires par fournisseur + insérer des clauses transport permettant une baisse des émissions de gaz à effets de serre (composition de la flotte, écoconduite, etc.) dans tous les marchés publics concernés

● **Indicateur** : nombre de livraisons par semaine, par fournisseur + nombre de marchés intégrant une clause de transport visant à réduire l'empreinte carbone des livraisons

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Réalisation d'un diagnostic logistique des livraisons actuelles
• 2027 > Intégration d'une clause de regroupement logistique, pour les marchés où cela est envisageable, à des fins d'optimisation des transports
• 2028 > Mise en place de clauses types de transport visant à réduire l'empreinte carbone des livraisons dans les marchés relatifs aux transports
• 2029 > Suivi des flux de livraisons et logistique dans tous les marchés publics concernés + adaptation de la stratégie en fonction des retours d'expérience des fournisseurs

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH Saint-Louis, Ornans, du Centre de long séjour de Bellevaux, Besançon et du CH Paul Nappez, Morteau : renouvellement du système d'éclairage, notamment en rejoignant le marché des solutions d'éclairage, afin de réduire la consommation en électricité des bâtiments et des éclairages extérieurs.

> Au sein du CHU de Besançon : au pôle pharmacie, une politique de regroupement des commandes est mise en place par le biais de remises commerciales sur objectif de respect de nombre de commandes annuelles prévues dans les cahiers des clauses particulières.

Action 7 > Intégrer des critères relatifs à la consommation énergétique et d'eau des équipements achetés en matière biomédicale

● **Cible 2029** : 50 % de marchés de fournitures énergivores intégrant un critère de performance énergétique ou hydrique sur les équipements concernés

● **Indicateur** : nombre de marchés contenant un critère énergétique / nombre total de marchés concernés

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026> Identification des segments concernés (équipements biomédicaux, électroménagers, informatique, etc.)
• 2027 > Élaboration de critères types (classe énergie, consommation d'eau, etc.) + début de l'ajout du critère dans les dossiers de consultation des entreprises
• 2028 > Poursuite de l'ajout du critère dans les dossiers de consultation des entreprises + début de l'analyse *via* des grilles de notation
• 2029 > Finalisation de l'analyse + adaptation de la stratégie

Action 8 > Privilégier des équipements à haute efficacité énergétique en matière hôtelière

● **Cible 2029** : 70 % des équipements achetés classés A (ou équivalent selon nouvelle étiquette énergie)

● **Indicateur** : Taux d'équipements à haute efficacité énergétique

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Recensement des classes énergétiques dans les consultations
• 2027 > Valorisation dans les critères de choix des marchés d'équipements classés A, notamment par le biais d'offres alternatives ou de compléments de gamme comprenant des équipements classés A
• 2028 > Évaluation des impacts sur la conclusion de certains marchés
• 2029 > Suivi via inventaire + Identification des problématiques qui persistent

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CHI de Haute-Comté, Pontarlier, du CH Louis Pasteur, Dole, du CH Saint-Louis, Ornans et du CHU de Besançon : introduction progressive du bionettoyage à l'eau, afin de réduire l'usage de produits de nettoyage créant des déchets d'emballage.

Action 9 > Poursuivre l'achat de véhicules à faibles et très faibles émissions en remplacement de véhicules thermiques

● **Cible 2029** : 50 % des nouveaux véhicules achetés entre 2025 et 2028 seront des véhicules à faibles (hybrides) ou à très faibles émissions (électriques, hydrogène) + 50 % des véhicules éligibles ou hors dérogation qui circulent en dehors des établissements parties sont Crit'Air Zéro émission moteur ou Crit'Air 1 ou Crit'Air 2

● **Indicateurs** : pourcentage de véhicules acquis en faible ou très faible émission sur la période + pourcentage des véhicules du parc global qui sont électriques

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Réalisation d'un état des lieux du parc actuel + identification des besoins prioritaires de remplacement
• 2027 > Déploiement progressif des véhicules propres selon l'usage et la vétusté + Intégration systématique de critères « basses émissions » dans les appels d'offres
• 2028 > Installation des infrastructures de recharge (électrique)
• 2029 > Suivi des coûts d'usage et d'entretien + ajustement de la stratégie

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
>Au sein du Centre de long séjour de Bellevaux, Besançon : remplacement du parc automobile en faveur de véhicules électriques.

> Au sein du CH de Novillars : l'établissement comprend une vingtaine de structures extra-hospitalières, la plupart situées à Besançon, avec une offre de soins qui s'étend dans tout le département du Doubs. Pour les structures bisontines, le CH encourage l'autopartage par le biais de leur abonnement au système d'autopartage « Citiz ». Ainsi, les professionnels peuvent bénéficier de ce système dans le cadre de leurs missions et cela permet de privilégier dans le même temps l'affectation des véhicules de service aux équipes mobiles.

Action 10 > Diminuer la consommation de papier fibres vierges et favoriser les alternatives (usage de papier recyclé, numérisation)

● **Cible 2029** : augmentation de l'usage de feuilles de papier recyclé dans les établissements parties où l'optimisation est possible et favorisation de la numérisation à l'échelle du GHT-FC

● **Indicateur** : volume annuel de ramettes de papier blanc A4 achetées (par établissement et global GHT)

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Sensibilisation des services *via* une campagne interne sur la sobriété numérique et l'usage du papier (intranet) + partage de bonnes pratiques à l'échelle du GHT-FC par les établissements parties du GHT-FC ayant déjà optimisé l'usage de feuilles de papier blanches
• 2027 > Lancement d'un test pilote de réduction des impressions dans 2 ou 3 services volontaires + lancement d'un test pilote de l'usage de feuilles de papier recyclé dans 2 ou 3 services volontaires dans les établissements parties où l'optimisation est possible
• 2028 > Extension du test pilote à d'autres services + extension du test pilote de l'usage de feuilles de papier recyclé à d'autres services dans les établissements parties où l'optimisation est possible
• 2029 > Bilan global et retours d'expérience

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein de l'établissement de santé de Quingey : en matière de sobriété numérique, une politique de virtualisation des serveurs a été mise en place afin de réduire le nombre de machines physiques et leur consommation électrique. De plus, les postes de travail sont configurés pour se verrouiller automatiquement après 12 minutes d'inactivité.

> Au sein du CH Louis Pasteur, Dole : l'optimisation de l'usage de feuilles de papier banches a été opéré sur les dernières années et désormais, est favorisé l'usage de feuilles de papier recyclé.

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DES ENJEUX SOCIAUX DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE CENTRE FRANCHE-COMTÉ

La commande publique peut jouer un rôle clé dans la promotion de la justice sociale, de l'insertion professionnelle et du respect des droits humains. Les établissements du GHT-FC s'engagent donc à intégrer des considérations sociales dans leurs achats, en veillant à ce que ceux-ci bénéficient aux publics les plus fragiles, contribuent à la cohésion sociale et respectent les normes fondamentales du travail, y compris au sein des chaînes d'approvisionnement internationales.

Cet axe se décline en 2 objectifs et 5 actions :
Objectif 1
Utiliser la commande publique comme levier d'insertion sociale et professionnelle
Objectif 2
Garantir des conditions de travail dignes tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Objectif 1 – Utiliser la commande publique comme levier d'insertion sociale et professionnelle

Action 1 > Intégrer des clauses sociales dans les marchés adaptés et éligibles en favorisant l'emploi de personnes éloignées de l'emploi, conformément aux engagements de nos partenaires le RESAH et UniHA

● **Cible 2029** : 50 % des marchés adaptés et éligibles comportent une clause d'insertion sociale

● **Indicateur** : pourcentage de marchés adaptés et éligibles intégrant une clause d'insertion sociale

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 Partage de bonnes pratiques à l'échelle du GHT-FC par les établissements parties du GHT-FC collaborant déjà avec des entreprises mettant en avant la réinsertion sociale
• 2027 > Identification des marchés adaptés et éligibles à des clauses sociales + formation des acheteurs à la rédaction et au suivi des clauses sociales + début du déploiement des clauses types dans les marchés concernés
• 2028 > Poursuite du déploiement des clauses types dans les marchés concernés
• 2029 > Évaluation des heures d'insertion réalisées + ajustement des cibles annuelles

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH Saint-Louis, Ornans : l'établissement travaille avec l'entreprise CDEI (emplois d'insertion) dans le cadre d'un marché de travaux, afin de réaliser divers travaux de second œuvre, peinture et élagage d'arbres sur l'ensemble de l'établissement. Ce marché a été renouvelé en 2025.

Action 2 > Accroître le recours aux fournisseurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux entreprises adaptées (EA)

● **Cible 2029** : 5 % des montants totaux de marchés passés avec des structures de l'ESS, SIAE ou EA, hors pharmacie

● **Indicateur** : pourcentage de marchés passées avec ces structures

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > En se fondant sur l'annuaire élaboré par la Fédération des entreprises d'insertion de Bourgogne Franche-Comté, création d'un annuaire local et régional des structures ESS, SIAE et EA
• 2027 > Identification des secteurs de marchés compatibles + début de l'intégration des allotissements et de la réservation de certains lots pour ces structures
• 2028 > Maintien de l'intégration des allotissements et de la réservation de certains lots pour ces structures
• 2029 > Évaluation du montant total de marchés passés avec ces structures
+ Identification de potentielles marges d'amélioration

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH de Novillars : concernant la prestation ménage, cette dernière est externalisée par le biais d'un contrat les liant avec une structure de réinsertion pour l'entretien de locaux de consultation. Concernant les prestations logistiques : intégration professionnelle et recours aux

travailleurs en situation de handicap avec leur externalisation à des ESAT

> Au sein du CHI de Haute-Comté, Pontarlier : concernant la prestation blanchisserie, l'établissement travaille avec la blanchisserie UNAP qui emploie des travailleurs en situation de handicap.

Action 3 > Accroître le nombre d'heures d'insertion sociale sur le volet travaux des marchés

● **Cible 2029** : atteindre 5 000 heures d'insertion par an à l'échelle du GHT-FC

● **Indicateur** : nombre d'heures réalisées sur une année + pourcentage d'augmentation du nombre d'heures d'insertion sociale

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Identification des marchés avec des heures d'insertion sociale (obligatoires et / ou facultatives)
• 2027 > Intégration aux consultations des heures d'insertion sociale
• 2028 > Identification des entreprises ayant effectué un nombre significatif d'heures d'insertion sociale
• 2029 > Évaluation du nombre d'heures d'insertion sociale + début de la réflexion d'éteindre l'ajout de cette clause dans d'autres types de marché

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH spécialisé de Saint-Ylie, Dole :
• conclusion d'une convention avec ALCG, étant une association de lutte contre le gaspillage et qui prône la réinsertion sociale des travailleurs, pour la récupération des cartons, plastiques et papiers confidentiels ;
• conclusion d'une convention avec Coop Agir, prônant également la réinsertion sociale par le biais du travail, pour la collecte de textiles.

>Au sein de l'établissement de santé de Quingey : collaborant depuis 2022 et ayant conclu une convention en 2024, l'établissement et l'association Tri se sont administrativement rapprochés par la création d'un Groupement d'intérêt public en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle ainsi que la préservation de l'environnement.

Objectif 2 – Garantir des conditions de travail dignes tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Action 4 > Considérer le respect des droits fondamentaux au travail (OIT) au regard du lieu de fabrication des fournitures

● **Cible 2029** : 80 % des marchés où il y a un risque de remises en cause de ces obligations comprennent une clause relative au respect des droits fondamentaux au travail au regard du lieu de fabrication des fournisseurs

● **Indicateur** : pourcentage de marchés intégrant une clause relative au respect des droits fondamentaux au travail

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Sensibilisation des prescripteurs + élaboration d'une clause type relative au respect des droits fondamentaux au travail
• 2027 > Identification des segments de marchés à risque + début de l'inclusion d'une clause type relative au respect des droits fondamentaux au travail dans les dossiers de consultation des entreprises des segments identifiés de marchés à risque
• 2028 > Maintien de son inclusion
• 2029 > Suivi du taux de marchés et fournisseurs concernés

Action 5 > Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

● **Cible 2029** : 80 % des marchés de prestations en lien avec les personnes intervenant au sein des établissements du GHT-FC intègrent des critères relatifs à la QVT

● **Indicateur** : pourcentage de marchés publics intégrant des critères relatifs à la QVT

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Rédaction de modèles de clauses valorisant les engagements en matière de QVT
• 2027 > Début de leur inclusion dans les marchés de prestations en lien avec les personnes intervenant au sein des établissements parties du GHT-FC
• 2028 > Maintien de son inclusion
• 2029 > Suivi annuel du nombre de marchés concernés + retours d'expérience des fournisseurs

AXE 3 : UNE RELATION FOURNISSEURS ÉQUITABLE ET UN SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

En tant qu'acteurs publics majeurs sur le territoire, les établissements membres du GHT-FC entendent développer des relations durables et de confiance avec leurs fournisseurs. Ils souhaitent également soutenir l'économie locale en facilitant l'accès des entreprises de proximité, notamment les TPE, PME et structures de l'économie sociale et solidaire, à la commande publique hospitalière. Une relation équilibrée, transparente et constructive avec les partenaires économiques est au cœur de cette ambition.

Cet axe se décline en 3 objectifs et 4 actions :
Objectif 1
Développer des relations équilibrées et durables avec les fournisseurs, conformément aux engagements de notre partenaire UniHA
Objectif 2
Renforcer l'ancrage territorial de la commande publique et soutenir le tissu économique local
Objectif 3
Valoriser les filières durables et moderniser la relation fournisseurs, à travers des démarches comme la dématérialisation

Objectif 1 – Développer des relations équilibrées et durables avec les fournisseurs, conformément aux engagements de notre partenaire UniHA

Action 1 > Réduire le taux de paiement des factures aux fournisseurs à 50 jours

● **Cible 2029** : réduire le délai moyen de paiement à 50 jours à l'échelle du GHT-FC pour 80 % des factures

● **Indicateur** : délai moyen de paiement (en jours)

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Réalisation d'un état des lieux des délais actuels de paiement par typologie de marché + identification des sources de retard (flux internes, validation, réception, etc.)
• 2027 > Optimisation des processus de réception et de certification de service fait + renforcement du dialogue avec les fournisseurs sur la transparence des délais
• 2028 > Mise en place d'indicateurs de suivi trimestriels
• 2029 > Élaboration et mise en place d'un plan de pérennisation

Objectif 2 – Renforcer l'ancrage territorial de la commande publique et soutenir le tissu économique local

Action 2 > Réduire les litiges de facturation avec les fournisseurs

● **Cible 2029** : réduire de 50 % le nombre de litiges de facturation identifiés annuellement

● **Indicateur** : nombre de litiges de facturation signalés par an + délai moyen de résolution d'un litige

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Identification des principaux motifs de litiges (erreurs de facturation, absence de bon de commande, prestations non conformes, etc.)
• 2027 > Organisation de temps d'échange annuels avec les fournisseurs pour améliorer la compréhension mutuelle des processus
• 2028 > Suivi mensuel des litiges et alerte des services en cas de récurrence + identification des fournisseurs ou services à accompagner prioritairement
• 2029 > Intégration de la qualité de la relation administrative (dont facturation) comme critère d'évaluation dans les retours d'expérience fournisseurs

Action 3 > Adapter et simplifier les documents de marché du GHT-FC afin de faciliter les réponses des entreprises

● **Cible 2029** : diminuer le pourcentage d'infructuosité de 40 %

● **Indicateur** : pourcentage d'infructuosité des consultations

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Interrogation des fournisseurs sur leurs potentielles difficultés
• 2027 > Harmonisation des pièces contractuelles entre les secteurs d'achats + identification d'axes de simplification des cahiers des charges
• 2028 > Maintien de l'effort et du dialogue avec les fournisseurs

• 2028 > Évaluation du taux d'infructuosité + identification de pistes d'amélioration + mesure du niveau de satisfaction des fournisseurs

Objectif 3 – Valoriser les filières durables et moderniser la relation fournisseurs

Action 4 > Favoriser des produits issus de filières durables, locales ou labellisées (agriculture biologique, etc.)

● **Cible 2029** : 50 % des produits alimentaires achetés issus de filières durables (biologique, labels, circuits courts)

● **Indicateur** : part des produits alimentaires durables en volume sur les achats totaux

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Création d'une cartographie des fournisseurs et filières locales / labellisées
• 2027 > Adaptation des appels d'offres afin d'intégrer ces critères au sein des cahiers des charges
• 2028 > Formation des équipes restauration à la bonne connaissance des produits issus de filières durables, locales ou labellisées
• 2029 > Évaluation annuelle du taux d'aliments durables servis

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH de Louis Pasteur, Dole : achat Bio ou local pour les laitages, le fromage et le poisson.

AXE 4 : GOUVERNANCE, OUTILS ET PILOTAGE DE L'ACHAT RESPONSABLE

Pour assurer la réussite et la pérennité de sa stratégie d'achats responsables, les établissements du GHT-FC mettent en place une gouvernance structurée, un pilotage opérationnel et des outils adaptés. La montée en compétence des acheteurs, la mobilisation des parties prenantes et le suivi des résultats sont essentiels pour inscrire cette démarche dans une dynamique d'amélioration continue et globale du GHT.

Cet axe se décline en 3 objectifs et 5 actions :
Objectif 1
Développer la sensibilisation et formation des acteurs, conformément aux engagements de notre partenaire le RESAH
Objectif 2
Mettre en place des outils d'achats responsables
Objectif 3
Structurer et piloter la démarche de manière transversale et continue

Objectif 1 – Développer la sensibilisation et formation des acteurs, conformément aux engagements de notre partenaire le RESAH

Action 1 > Former régulièrement les acheteurs sur la réglementation ainsi que sur les achats durables et responsable, afin de leur fournir des outils et clés de lecture en la matière

● **Cible 2029** : 100 % des acheteurs formés sur les achats responsables

● **Indicateur** : nombre d'agents ayant suivi une formation sur les achats responsables

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026> Recensement des besoins de formation + planification d'un premier cycle annuel de formation
• 2027 > Organisation des premières sessions de formation des acheteurs
• 2028 > Maintien du rythme de formation pour atteindre la cible de 100 %
• 2029 > Réalisation d'un bilan annuel des formations dispensées + ajustement des formations proposées selon les retours d'expérience des acheteurs

Action 2 > Sensibiliser les acheteurs et prescripteurs à l'identification des marchés « socialement responsables »

● **Cible 2029** : 100 % des acheteurs et prescripteurs sensibilisés à l'identification des marches « socialement responsables »

● **Indicateur** : nombre de marchés intégrant une clause sociale / nombre total de marchés éligibles et adaptés

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Diffusion de guides existants d'aide à l'identification des segments propices aux clauses sociales
• 2027 > Organisation d'ateliers pratiques par segment d'achat à l'attention des acheteurs et prescripteurs + identification de potentielles problématiques pour les acheteurs et prescripteurs
• 2028 > Suivi des marchés intégrant des clauses sociales
• 2029 > Maintien de la sensibilisation des acheteurs et prescripteurs à l'identification des marchés « socialement responsables », notamment pour les nouveaux arrivés

Objectif 2 – Mettre en place des outils d'achats responsables

Action 3 > Inclure des plans de progrès avec les fournisseurs dans les marchés d'un montant prévisionnel supérieur à 1 million d'euro TTC avec un rendez-vous annuel d'avancement, hors les marchés de travaux

● **Cible 2029** : 80 % des marchés supérieurs à 1 million d'euro TTC incluent un plan de progrès formalisé assorti d'un rendez-vous annuel d'évaluation, hors les marchés de travaux

● **Indicateur** : nombre de plans de progrès formalisés / nombre total de marchés supérieurs à 1 million d'euro TTC

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Identification des marchés d'un montant prévisionnel supérieur à 1 million d'euro TTC, hors les marchés de travaux + rédaction d'un modèle type de plans de progrès à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises (incluant les aspects environnementaux et sociaux)
• 2027 > Déploiement d'un premier cycle de rendez-vous de suivi avec les titulaires
• 2028 > Maintien des rendez-vous de suivi +

amélioration du modèle de plan de progrès
• 2029 > Promotion d'une mise en œuvre complète des plans de progrès pour chaque marché éligible

Objectif 3 – Structurer et piloter la démarche de manière transversale et continue

Action 4 > Prévoir dans chaque Comité de gestion des achats (CGA) un temps d'échanges et de suivi entre les membres du GHT-FC relatif à l'application du SPASER

● **Cible 2029** : lors de l'organisation tous les deux mois d'un CGA, que chaque CGA comprenne un temps d'échanges et de suivi relatif à l'application du SPASER à l'échelle du GHT-FC

● **Indicateur** : nombre d'actions suivies et évaluées lors des CGA de façon annuelle

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Mise en place d'un temps d'échanges et de suivi du SPASER lors de tous les CGA du GHT-FC
• 2027 > Maintien de ces temps d'échanges et de suivi + début du travail de suivi par les membres du GHT-FC
• 2028 > Pilotage des actions avec remontée d'indicateurs + organisation de la publication des indicateurs
• 2029 > Évaluation du fonctionnement du CGA concernant le suivi du SPASER et adaptation si besoin

Les bonnes pratiques déjà mises en place par les établissements du GHT-FC
> Au sein du CH de Louis Pasteur, Dole : édiction et application d'un Projet environnement-santé 2024-2026 reprenant dans son axe 2 l'objectif d'améliorer leur politique d'achat et d'approvisionnement durable.

> Au sein du CHU de Besançon : édiction et application de la troisième édition du Plan de protection de l'environnement 2023-2026 comprenant un axe 2-12 relatifs aux achats s'intitulant « Achats (hors médicaments) : acheter moins et durable ».

Action 5 > Suivre les progrès réalisés de façon concrète

● **Cible 2029** : 100 % des actions du SPASER suivies et mises à jour annuellement

● **Indicateur** : taux d'atteinte des cibles par action

● **Étapes de mise en œuvre** :
• 2026 > Création et diffusion d'un tableau de bord reprenant chacune des actions prévues par le SPASER + création et diffusion d'un tableau reprenant chacun des outils permettant de suivre les indicateurs nécessaires à la bonne application du SPASER
• 2027 > Suivi des indicateurs à l'échelle de chaque établissement partie au GHT-FC
• 2028 > Communication des résultats intermédiaires dans le rapport annuel achat, en plus de la publication des indicateurs prévue tous les 2 ans à minima
• 2029 > Consolidation des résultats + organisation d'un CGA dont l'objet principal sera la clôture du SPASER, la présentation de l'atteinte des cibles 2028 et le début d'une réflexion pour la version 2 du SPASER du GHT-FC

GHT
CENTRE
FRANCHE-COMTÉ
Groupement hospitalier
de territoire

SIÈGE ADMINISTRATIF DU GHT
CHU BESANÇON
3 Bd Alexandre Fleming
25030 Besançon cedex
03 81 66 81 66
chu-besancon.fr